



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 2001 / 58 / CE

Produit : **PRIMISIL 141, 241**

Version n°01 du 03/11/2005

1 - Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : **PRIMISIL 141, 241**

Utilisation : produit de filtration

Fournisseur : SOFRALAB – MARTIN VIALATTE ŒNOLOGIE – STATION ŒNOTECHNIQUE DE CHAMPAGNE
79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA

Tél . 00 33 (0)3 26 51 56 45 - Fax 00 33 (0)3 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 00 33 (0)1 45 42 59 59

2 - Composition/ Information sur les composants

Caractéristiques chimiques :

Composition du produit et composants apportant un danger :

Diatomée calcinée

N° CAS 91053-39-3 100 %

Ce produit peut contenir jusqu'à 23 % de silice cristalline.

Cristobalite : 14464-46-1 < 20 %

Quartz : 14808-60-7 < 3 %

Symbole de danger : Xn nocif

Phrases de risques : R48/20

3 - Identification des dangers

Dangers pour l'homme et l'environnement.

Ce produit contient de la silice (SC) qui est considérée comme nocive par inhalation. L'IARC (International Agency for research on Cancer) a classifié la SC comme cancérigène pour l'homme (Groupe 1).

La SC est aussi une cause de silicose, maladie pulmonaire non cancéreuse.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**Produit : PRIMISIL 141, 241**

Version n°01 du 03/11/2005

4 - Premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener le sujet à l'air libre, boire de l'eau et se moucher pour évacuer la poussière.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon et rincer soigneusement.
- En cas de contact avec les yeux : Laver abondamment et longuement à l'eau courante. Si des symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas d'absorption : Rincer la bouche puis boire de l'eau.

5 - Mesure de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction recommandés : Utiliser les moyens d'extinction adaptés à l'environnement.
Le produit lui-même ne brûle pas.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Mesures individuelles de prévention : Eviter de faire de la poussière.
- Mesures de protection de l'environnement : Pas de mesures spéciales : se conformer aux réglementations locales.
- Procédés de nettoyage : Utiliser des aspirateurs équipés de filtres HEPA.
A défaut, balayage après humidification.

7 - Manipulation et stockage

- Manipulation : Prévoir une bonne ventilation. Eviter de faire de la poussière.
Réparer immédiatement tout sac déchiré.
- Stockage : Classe de risque pour le stockage : aucune.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : PRIMISIL 141, 241

Version n°01 du 03/11/2005

8 - Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Mesures techniques à prendre avant recours aux mesures de protection individuelle :

Ventilation appropriée pour rester en dessous de la limite de respirabilité

Valeur limite des composants :

Composants :

Cristobalite	VLE : 0.05 mg/m ³ poussière respirable
Quartz	VLE : 0.10 mg/m ³ poussière respirable

Procédures de surveillance recommandées :

Equipement de protection individuelle :



Protection respiratoire :

Porter un masque respiratoire : Type FFP3 (3M ou marque équivalente)



Protection des yeux :

Le port de lunettes avec protections latérales est recommandé.



Mesures de protection diverses :

Nettoyage des vêtements souillés par aspiration – ne pas broser – porter des vêtements protecteurs légers.

9 - Propriétés physiques et chimiques

Aspect	: Poudre
Couleur	: rose
Odeur	: aucune (très légère odeur de terre)

Changement d'état :

Point de fusion	: non applicable
Point d'ébullition	: non applicable
Point éclair	: non applicable
Limite d'inflammabilité (solide, gaz)	: produit non inflammable
Danger d'explosion	: aucun
Densité réelle (g/cm ³)	: 2.3
Solubilité dans l'eau (à 20°C)	: négligeable
PH (100 g/L) (à 20°C max.)	: non applicable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**Produit : PRIMISIL 141, 241**

Version n°01 du 03/11/2005

10 - Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : aucune pour l'utilisation désignée
Incompatibilités chimiques : l'acide fluorhydrique peut former des dérivés fluorés
Substances à décomposition dangereuse : fluorure d'hydrogène

11 - Informations toxicologiques

Effets aigus sur la santé : aucun connu
Effets primaires irritants : sur les yeux : légèrement irritant
Toxicité chronique
Autres informations toxicologiques : ce produit contient de la silice cristalline (SC). Une exposition prolongée à la SC respirable peut provoquer des effets irréversibles sur les poumons (silicose). L'agence Internationale de Recherche sur le Cancer (IARC) a classifié la SC cancérigène pour l'homme. Maintenir l'exposition en dessous de la valeur limite de poussière respirable (voir paragraphe 8).

12 - Informations écologiques

Danger pour l'eau : classe 0
Ecotoxicité : considéré comme non dangereux pour l'environnement

13 - Considération relative à l'élimination

Produit : Les rejets de filtration ne sont en général pas considérés comme dangereux.
: Se conformer aux réglementations locales.
Déchets d'emballages : Se conformer aux réglementations locales.

14 - Informations relatives au transport

Non classifié comme marchandise dangereuse.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**Produit : PRIMISIL 141, 241**

Version n°01 du 03/11/2005

15 - Informations réglementaires

Se conformer aux Directives CEE & dispositions nationales.

Symbole(s) de danger

: Xn nocif



Xn - Nocif

Phrase(s) de risque

: - R48/20

: nocif, risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation .

Conseil(s) de prudence

: - S 22

: Ne pas respirer les poussières

16 - Autres informations

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »